



Le Sous-Préfet de Yaoundé 1er vient d'interdire la « marche républicaine » projetée par le MRC le dimanche 25 juillet.

L'autorité administrative pour justifier cette décision évoque le « **risque de troubles graves à l'ordre public** » et le « **risque de propagation de la Covid-19** ».

Le Chef de Terre invite par ailleurs les Commissaires de sécurité publique, le Commissaire spécial de Yaoundé 1er, le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Nlongkak et le chef de poste de gendarmerie de Bastos, à veiller à l'exécution de sa décision.

Le MRC dans un communiqué a aussitôt réagi, fustigeant le fait que ses manifestations publiques soient systématiquement interdites au Cameroun, alors que celles du parti au pouvoir sont organisées même parfois sans aucune autorisation.

Lire le communiqué du MRC

MOUVEMENT POUR LA RENAISSANCE
DU CAMEROUN
M.R.C



CAMEROON RENAISSANCE
MOVEMENT
C.R.M

Autorisation MINATD N°000221 du 25 Juillet 2006 / Lettre MINATD N°0002249/LMINATD/DAP/SDE/STP du 02 août 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Grande marche républicaine déclarée par le Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) le 16 juillet dernier à Yaoundé a été interdite prétendument « pour risque grave de trouble à l'ordre public et risque de propagation de la Covid-19 ».

Le Sous-préfet de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} a reçu ce matin MM. Roger Justin NOAH, Secrétaire Général Adjoint et Joseph Emmanuel ATEBA, Secrétaire national chargé de la communication du MRC pour leur notifier l'interdiction de la manifestation publique pour laquelle la déclaration du 16 juillet avait été faite.

Le MRC regrette que cette manifestation, qui se voulait républicaine et pacifique, soit interdite, confirmant ainsi l'impossibilité pour lui d'organiser une manifestation publique de quelque nature que ce soit au Cameroun, voir de tenir des réunions aux sièges de certains de ses démembrés locaux. Le MRC condamne vivement ces interdictions systématiques de toutes ses manifestations dûment déclarées, qui sont contraires à la Constitution, aux engagements internationaux de notre pays et à l'esprit de la loi en vigueur en la matière. Il s'agit d'une pratique antirépublicaine qui ne peut qu'exacerber les tensions politiques dans le pays.

Il y a quelques jours à peine le Ministre de la Communication invitait les Camerounais à s'inscrire dans une démarche constructive et citoyenne, comme le MRC l'a toujours fait, déclarant qu'il n'était pas nécessaire ni patriotique pour les Camerounais d'organiser des manifestations publiques dans des pays étrangers.

Les faits ci-après montrent, de façon incontestable, que le MRC est la cible de ces interdictions arbitraires et contraires aux pratiques des régimes démocratiques :

Le 12 juillet 2021, le Sous-préfet de l'arrondissement de Yaoundé 1^{er} a délivré le récépissé de déclaration de manifestation publique N° 202/RDMP/JO6-01/SP pour une « marche de soutien au Président de la République » prévue le vendredi 16 juillet, « de Mahima-Warda à la Sous-préfecture de Yaoundé 1^{er} », en violation de l'obligation légale de déclarer la manifestation publique au moins sept (7) jours avant sa tenue.

Le dimanche 18 juillet, un groupuscule d'individus a organisé une marche à Ebolowa sans déclaration préalable, et leur marche a pourtant été encouragée et encadrée par la police.

Ce 21 juillet, des compatriotes ont pris part à une « marche de soutien au Président de la République » à Mokolo, dans le département du Mayo-Tsanaga dans l'Extrême-Nord, sans aucune observation des mesures barrières contre la Covid-19.

Nous prenons acte de ce que le régime de Yaoundé n'a nullement l'intention de laisser les Camerounais, militants et sympathisants du MRC, jouir de leurs droits civiques et politiques, et prenons à témoin l'opinion nationale et internationale des

SIÈGE / Headquarters : Près du Dépenseur d'Odza – Yaoundé – B.P. : 8704 Yaoundé / Cameroun
Téléphone : (+237) 22 19 80 55 / 51 17 39 40 <http://www.mrc-party.org/> contact@mrc-party.org
Comptes : CM21 10005 00001 03458061001-74 (AFRILAND FIRST BANK) /
ICL RCMCXXXX 10001/965864/51963664001/47 (BICEC) / UCMACMCX/10023/00040/00413014245/01 (UBI)

violations systématiques de leur droit de manifester pacifiquement garanti par la Constitution de notre pays. Il s'agit d'une véritable agression politique et juridique, d'autant plus inacceptable qu'aucune manifestation de notre parti n'a jamais donnée lieu au moindre incident ou trouble à l'ordre public, car le MRC veille scrupuleusement à ce que toutes ses activités et manifestations de quelque nature que ce soit, se déroule dans la paix, conformément à son crédo. Ce sont ces interdictions systématiques et injustifiées - sinon par la haine politique orchestrée et entretenue par tous les moyens publics - qui portent une atteinte grave à l'image du Cameroun et non l'inverse. Comment peut-on désigner un tel régime autrement que comme une dictature ?

Cette ostracisme politique, manifestation de la volonté clairement affirmée d'éradiquer le MRC du paysage politique camerounais, ne changera rien à la détermination de notre parti d'œuvrer pour le changement dans la paix et par les urnes au Cameroun. En effet, le MRC est et reste debout ! Et le changement est inéluctable !

En dépit de cette attitude haineuse du pouvoir, érigée en politique officielle contre notre parti, le MRC invite ses militants et sympathisants, ainsi que tous les Camerounais qui souhaitent participer à cette manifestation, de rester calmes et de ne pas céder à cette énième provocation du régime dictatorial de Yaoundé. Autrement dit, nous vous annonçons que la manifestation publique prévue le 25 juillet par le MRC n'aura donc pas lieu, par la volonté du pouvoir en place.

Fait à YAOUNDE le 21 juillet 2021

Joseph Emmanuel ATEBA
Secrétaire National à la Communication.

